VILLE DE LAON
Cabinet du Maire
Service de la Police Municipale
Secrétariat des arrêtés municipaux
FJ/DV/BR/LM/2024

2024-PM-0064

ARRETE DU 22 JANVIER 2024
portant sur l'organisation par les élèves de l'IUT de Laon d'un gala pour la remise des diplômes, place du Parvis Gautier de Mortagne le 12 avril 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la Ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,

VU l'arrêté municipal n°2020/1470 du 26 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric JOLY, 5ème Adjoint, dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité,

CONSIDERANT la demande des élèves de l'IUT de Laon tendant à obtenir l'autorisation de faire stationner 3 véhicules, place du Parvis Gautier de Mortagne, à l'occasion d'un gala pour la remise des diplôme, le vendredi 12 avril 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les élèves de l'IUT de Laon sont autorisée à occuper le domaine public afin de faire stationner 3 véhicules de leur partenaire, le Groupe Colbeaux, place du Parvis Gautier de Mortagne, le vendredi 12 avril 2024 de 16 heures à 21 heures.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Un original du présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, au transports urbains Laonnois, à la régie des transports de l'Aisne et au SIRTOM.

Pour le Maire et par délégation,
Frédéric JOLY,
Maire-Adjoint,
chargé de la Prévention des Risques
et de la Sécurité

POLICE MUNICIPALE
LAON